

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 9d., payable invaia-
blement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples
l'Agriculture doit en être la première.



ANNONCES:

Première insertion 8cts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions
libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons con-
server notre nationalité.

PARAISSANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES ENGRAIS HUMAINS.

DE LEUR VALEUR.

Les poètes ne rougissent pas de descendre quelquefois des hauteurs du Parnasse, pour se mêler au commun des mortels, leur prêcher l'économie domestique, traiter les sujets les plus abjects, en apparence, mais d'une utilité réelle. Comme preuve de notre avancé, nous allons reproduire ce que dit de l'engrais humain un des favoris des muses, autrefois très-populaire en France. Son écrit sur le sujet que nous traitons est intitulé : *Les richesses vitales de la terre jetées à la mer.*

" Paris, dit-il, jette par année vingt-cinq millions de francs à l'eau. Et ceci sans métaphore.—Quand ? Jour et nuit.—Dans quel but ? Sans aucun but.—Pourquoi faire ? Pour rien.—Au moyen de quel organe ? Au moyen de ses intestins.—Et quels sont ses intestins ? Ses égouts.

" Vingt-cinq millions ! c'est le chiffre approximatif le plus modéré que donne les évaluations de la science spéciale.

" La science, après avoir longtemps tâtonné, sait aujourd'hui que le plus fécondant et le plus efficace des engrais, c'est l'engrais humain. Les Chinois, disons-le à notre honte, le savaient avant nous. Pas un paysan chinois, c'est Eckeherg qui le dit, ne va pas à la ville sans rapporter, aux deux extrémités de son bambou (bâton) deux seaux pleins de matières fécales. Grâce à l'engrais humain, la terre, en Chine, est aussi jeune et aussi fertile qu'au temps d'Abraham. Le blé chinois rend jusqu'à vingt-cinq fois la semence. (Que le Canada serait riche si sa semence produisait autant !) Il n'est aucun engrais aussi riche et comparable en fertilité aux débris des villes. Une grande cité est un immense dépôt d'engrais. Employer les villes à engraisser nos champs, ce serait une réussite certaine. Car si

notre or est du fumier, notre fumier est véritablement de l'or.

" Que fait-on de cet or fumier ? On le jette dans l'abîme.

" On expédie à grands frais des convois de navires, pour recueillir dans les îles lointaines la fiente de certains oiseaux, appelée *guano*, et l'incalculable richesse que nous offre les engrais qu'on a sous la main, on l'envoie à la mer.

" Tout l'engrais humain et animal que le monde perd, s'il était rendu à la terre au lieu d'être jeté à l'eau, suffirait à nourrir le monde entier.

" Les canaux souterrains par où s'écoulent les matières fécales, savez-vous ce que c'est ? C'est de la prairie en fleurs, c'est du blé doré, c'est du pain sur votre table, c'est du sang chaud dans vos veines, c'est de la santé, c'est de la vie. Ainsi le veut la divine Providence.

" Rendez tout cela au grand creuset, à la terre, l'abondance en sortira.

" Vous êtes maître de perdre cette richesse ; mais votre conduite sera la preuve la plus forte de votre ignorance. "

VALEUR COMPARÉE DES DIFFÉRENTS ENGRAIS.

Quoique nous ayons souvent parlé de la valeur de l'engrais humain, nous croyons devoir revenir sur ce sujet, en quelques mots. La preuve la plus forte que nous puissions donner de l'énergie des matières fécales, c'est de faire connaître les résultats d'expérience mille fois répétées. D'après ces expériences, une terre capable de produire, sans engrais, trois fois la semence qui lui a été confiée, donne, engraisée :

Avec des engrais végétaux.....	5 fois la semence.
" du fumier d'étable.....	7 " "
" de la colombine (fiente de pigeon).....	9 " "
" du fumier de cheval.....	10 " "
" des excréments humains.....	20 " "

Au surplus, ceux qui douteraient de l'efficacité de cet engrais n'ont qu'à consulter ceux qui ont visité les pays où l'on en fait

usage. De plus comment peut-on raisonnablement douter de sa puissance fertilisante, quand on connaît l'influence, par la nourriture, de la valeur des excréments.

Indépendamment de leur énergie, les matières fécales sont encore douées d'une grande activité; elles agissent avec une grande promptitude, par suite de la rapidité avec laquelle elles se dissolvent; elles donnent la plénitude de leurs effets en un temps relativement court, et c'est là un grand avantage, puisque l'engrais constitue la matière première de nos récoltes.

Ajoutons enfin que les matières fécales sont exemptes de ces graines de mauvaises herbes que les fumiers ordinaires renferment toujours, et introduisent dans nos champs, surtout s'ils ne sont pas fermentés considérablement.

A côté de ces avantages, il faut bien le reconnaître, les excréments humains présentent un inconvénient assez grave, une odeur insupportable, qui inspire la plus profonde répugnance; mais cette odeur, quoique fort incommode pour les organes délicats, n'a rien d'insalubre, comme le démontrent une multitude de faits.

DIFFÉRENTS DÉSINFECTANTS.

Mais n'existe-t-il pas quelques moyens de faire disparaître l'inconvénient que nous venons de signaler? Oui, il existe plusieurs matières qui désinfectent les excréments humains entièrement ou en partie. Parmi ces matières, voici les plus importantes: Le charbon en poudre, le plâtre, la couperose, la tourbe desséchée, la glaise calcinée, la poudre-corne, le coaltar, etc.

Le charbon pulvérisé possède la propriété d'enlever aux matières fécales leur odeur particulière, et en l'employant en quantité suffisante, on peut les convertir en une matière pulvérulente, inodore, facile à extraire des fosses, et riche en puissance fertilisante.

Depuis 1826, un industriel de Paris, M. Salmon, fabrique une poudre désinfectante, en calcinant la vase ou la boue, provenant du dépôt des rivières et des fossés. Elle renferme naturellement assez de matière organique pour fournir une poudre noire absorbante et désinfectante à un degré convenable.

Le vieux terreau, la tourbe, la sciure de bois, le tan qui a servi à préparer les cuirs, sont très-propres au même usage, après une calcination convenable. Le charbon qui résulte de ces matières est ensuite pulvérisé, passé au tamis et mélangé entièrement en poids égaux, aux matières infectes. Dès que le mélange est opéré, toute odeur fétide disparaît. C'est cet engrais charbonneux qu'on connaît sous le nom de *noir animalisé*, d'*engrais Salmon*.

En associant au charbon une certaine quantité de plâtre ou de couperose, on obtient une poudre encore plus efficace, tant pour la désinfection des matières fécales, que pour la conservation de tous les principes fertilisants. Pour rendre une fosse d'aisance à peu près inodore (sans odeur), il suffit d'y introduire, jour par jour, 15 à 18 grammes de cette poudre, par chaque individu.

Partout, on a du plâtre ou de la couperose à bas prix, mais on n'a pas toujours la quantité de charbon suffisante; on peut

remplacer ce dernier par des matières absorbantes et poreuses telles que la tourbe, les débris de tanneries, la sciure de bois, la balle d'avoine, la poussière des greniers à foin et à grain, la bonne terre. Partout on peut donc convertir les excréments humains en une matière analogue au *noir animalisé*. Dans les exploitations considérables, on prépare des fosses dans lesquelles on dépose successivement les différentes matières, pour les mélanger, lorsqu'on sera sur le point de les enlever. Dans les exploitations en petit, il faut avoir soin de jeter toutes les semaines, voire même tous les jours le mélange de substances absorbantes dans la proportion des excréments.

Quand on veut utiliser cette masse, on la brasse, on la dispose en tas que l'on couvre de terre.

Au collège royal de Caen, M. l'abbé Daniel, recteur, fait employer la tourbe pour absorber et désinfecter les matières fécales. Il est très-satisfait de son procédé. Les cultivateurs des environs, qui apportent la tourbe au collège, ne reçoivent en récompense qu'une faible portion des matières ainsi désinfectées.

Deux parties de tourbe desséchée, une partie de plâtre en poudre et une partie de matières fécales mêlées aux urines, composent un engrais très-énergique, qui a l'avantage de pouvoir être employé aussitôt après sa fabrication.

A Rouen et dans ses environs, on a adopté le mélange suivant, pour la désinfection des fosses d'aisance, dans les maisons particulières: pour 75 gallons d'excréments, on jette dans les latrines, 24 livres de poussière de charbon, 2 lbs. de plâtre, 2 lbs. de couperose, réduits en poudre très-fine et intimement mélangé à l'avance. Les matières peuvent être ensuite extraites sans qu'il se répande au dehors la moindre émanation désagréable.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Les événements en Europe, comme de ce côté-ci de l'Océan, paraissent toujours à la veille de prendre un caractère très-sérieux, et on dirait même définitif, cependant rien ne se décide. Chez nos voisins, on semble prêt de part et d'autre pour une campagne importante. Le chiffre d'hommes enrégimentés augmente toujours. Les frais énormes pour obtenir et garder sous les armes des masses aussi nombreuses, ne paraissent guère inquiéter les belligérants. Et quant à l'ardeur guerrière, à l'esprit d'animosité entre les partis, on peut dire, à voir ce qui se passe, que cette ardeur et cette animosité en sont comme aux premiers jours de ce funeste et immense conflit. On dirait qu'à l'étranger, ce conflit inquiète beaucoup plus les esprits, nuit beaucoup plus à tous les intérêts que dans les deux malheureuses contrées qui en sont les premières victimes. Dans le Nord, on continue à changer ou à destituer les généraux comme à plaisir. C'est assurément là une tactique inconnue, en tout temps jusqu'ici, dans la science militaire. Elle explique sans doute pour sa bonne part le peu de succès réel de la guerre américaine. Mais enfin on veut toujours se battre, et

cette fois encore, on vise droit, pour hâter le succès sans doute, à détruire Richmond ou Washington. Sera-t-on plus heureux qu'on ne l'a été, c'est matière à grand doute.

En attendant, les choses continuent au Mexique à se montrer sous un jour favorable. Le jeune Empereur Maximilien est à Paris, se préparant à aller occuper le trône que la Providence et le suffrage des Mexicains lui ont destiné. Le gouvernement français fait en ce moment les frais d'une expédition scientifique dans le nouvel empire. A bien des égards cette expédition de savants français, s'ils sont bien inspirés, peut avoir de très-utiles résultats.

En Europe, tout indique une guerre générale. La diplomatie ne s'entend plus, la défiance est commune et partout. On parle en tout sens. Tantôt c'est l'alliance de la Russie avec l'Autriche et la Prusse dont il s'agit, tantôt l'Angleterre avec la France et l'Italie doivent agir ensemble. Les uns épousent la cause du Danemark, les autres celle des Duchés. En attendant, la guerre est commencée, elle se continue, elle menace d'incendier l'Europe. C'est que, voyez-vous, le fameux équilibre européen, né de la Sainte alliance, a peur du moindre mouvement que le plus petit pays peut se permettre. Et cependant, d'après les paroles solennelles de l'Empereur des Français, les traités, comme on sait, *ont cessé d'exister*. Comprenez cet *imbroglio*.

Il en est de même des autres causes de guerre générale en Europe. Toutes les situations sont brouillées. En Angleterre, si la chronique est vraie, le fils et la mère, c'est-à-dire la Reine Victoria et le Prince de Galles sont fortement désunis sur le terrain politique.

Les dernières alliances de famille font que le Prince est en faveur du Danemark, et la Reine pour la cause allemande. Cette désunion a fait dire et répéter que la Reine souffrait dans les facultés de son esprit et songerait sérieusement à abdiquer. Dans tous les cas, elle aura droit à des hommages universels comme femme et comme reine. Quant au Prince de Galles, quelque peu de participation que prennent les rois constitutionnels aux soucis et à la direction réelle des affaires publiques, il serait bien jeune pour y figurer sérieusement sous son propre nom. Le mieux pour nous, canadiens, est de prier Dieu d'écartier les dissentiments et de rendre à notre gracieuse et bien-aimée Reine la santé, le repos et la jouissance encore longue et heureuse du trône qu'elle honore de ses vertus.

Les vieux lords Palmerston et Russell continuent de menacer ruine de toute manière. Sous le rapport politique, leur longue carrière ministérielle paraît finie. On veut quelque chose de plus franc et de plus juste ; et le parti qui leur est opposé paraît jouir d'une meilleure réputation. L'Angleterre y gagnerait elle-même un meilleur renom au changement. Et devant la gravité des événements qui se préparent, tous les Etats auraient grand besoin de sincérité et de justice pour se sauver eux-mêmes et sauver l'Europe toute entière.

C'est encore en Angleterre, paraît-il, que le dernier

complot contre la vie de Napoléon III a été, sinon conçu, du moins aidé et favorisé. On n'en peut accuser assurément ni la nation, ni le gouvernement ; mais il est du reste toujours fâcheux que semblable attentat se répète ainsi en pays ami et allié. Les quatre conjurés ont été condamnés comme on devait s'y attendre, vû l'évidence des preuves qui s'élevaient contre eux. Deux ont été exilés à vie, les deux autres à la prison à longues années. Emissaires de Mazzini et des sociétés secrètes, ces quatre nouveaux assassins ne seront peut-être que trop tôt remplacés par l'esprit de vengeance de ces sociétés infernales. Voilà, en effet, que ces sociétés sortent de terre et lèvent la tête plus que jamais par toute l'Europe. Et malheureusement, elles se croient assez fortes, dans le moment, pour convoquer publiquement et tenir à la face du soleil et des rois endormis ou aveugles, un congrès général de leurs loges. Celles-ci, d'après des statistiques toutes récentes, sont en nombre toujours croissant et elles ne cachent pas plus leur but ou leurs derniers mystères, qu'elles ne se font souci de faire connaître la force et le nombre de leurs phalanges. En présence de cette double révélation qui atteint à la fois l'existence de la religion et de la société, les souverains européens ne craignent, on dirait pour le moment, que d'être dérangés par la question, pourtant assez minime, du petit royaume du Danemark et de quelques duchés encore plus petits. Car là, en effet, il ne s'agit pas précisément de sociétés secrètes et de francs-maçons, ennemis jurés et éternels des trônes et des autels. Mais dans cette mince question du Danemark et des Duchés, il y a la marotte politique du jour, l'intervention ou la non intervention. Ceux-ci à tout prix et par toutes sortes de raisons, jugent qu'il faut intervenir : l'honneur, le droit, l'intérêt, l'exigent absolument, disent-ils. Les autres, se souciant peu de ces grandes choses, qu'ils ne prennent plus que pour de vieux mots sans retentissement, s'en tiennent sur ce point à la méthode d'action qu'ils ont adoptée pour la Pologne et l'Italie. On se battra pour toute sorte de causes, on mettra l'Europe en feu pour une question de bornage ou de propriété entre deux petits pays, mais on épuisera toutes les ressources de la diplomatie et de la rhétorique pour éviter de s'engager dans la défense des nations indignement opprimées, dans ce qu'il y a de plus élevé, et de plus sacré chez les peuples, la foi et la nationalité. Ou ce régime va-t-il conduire l'Europe, effrayée elle-même de la mauvaise tendance des esprits et du pressentiment général d'une crise épouvantable et prochaine ? Attendons la justice de Dieu !

En France, rien de plus saillant dans le moment. Des partisans surannés des faux principes de 89, ont présenté au Sénat une pétition demandant l'abolition de la peine de mort. On ne sait ce qu'il en sera ; mais il restera toujours vrai que cette peine, consciencieusement appliquée par l'autorité légitime, est fondée en droit plus juste et plus sacré, dans la société chrétienne, que ne le sont, sur ce point vital, les rêveries humanitaires nées des faux principes de 89. En effet,

ces principes *si humains* de 89, qui ont inventé la guillotine et les autres aimables douceurs du règne humanitaire de la terreur, voyez comme ils viennent à propos dans une demande de l'abolition de la peine de mort, faite par les amis et les sectateurs de ces principes. Ici encore, en Canada, à l'occasion de l'exécution du malheureux Meehan, dont la mort a édifié tous les assistants honnêtes et chrétiens, et n'a fait *ricaner* que ceux, en fort petit nombre, qui plus tard peut-être pourraient bien, à leur tour, figurer tristement sur l'échafaud, un journal canadien a cru devoir rappeler son Victor Hugo et traiter de *victime* ce que le dictionnaire, comme le plus gros bon sens appellent et appelleront toujours autrement. Si un meurtrier quelconque, nous ne parlons point ici en particulier de l'infortuné jeune homme, dont la mort, encore une fois, grâce à la religion, a été *si courageuse et si pleine de saintes leçons*, qu'elle ne doit plus laisser devant les hommes comme devant Dieu que des pensées de paix et d'indulgence, si un meurtrier quelconque, disons-nous, est une *victime*, dites-nous, savants esprits humanitaires, comment il faut appeler dorénavant ceux qui ont perdu la vie injustement sous les coups sauvages de vos prétendues *victimes*? Que le meurtrier, par son propre fait, devienne la *victime* d'une juste expiation envers Dieu dont il a outragé la loi souveraine audacieusement et scandaleusement, et envers la société dont Dieu est le législateur suprême et le premier protecteur, à la bonne heure; bien que ce ne soit pas là le sens direct et formel du mot *victime*. Une victime est un objet pur et sacré qui est offert à la justice divine et non à la vengeance des personnes ici bas; pas même à la vengeance de la société qui, par elle-même, n'a pas plus que l'individu, le droit de se venger. "A moi appartient la vengeance," a dit Dieu. Quand donc la société punit de mort un grand coupable, elle n'est que l'instrument et le représentant autorisé de Dieu, non pour exercer sa propre vengeance à elle, mais pour exécuter celle de Dieu, doublement outragé et par l'infraction audacieuse de sa loi qui défend le meurtre, et par le mépris que fait le criminel de la protection souveraine que Dieu exerce, il en a bien le droit, sur la société. Ceci compris une fois, le mot *victime*, quand il s'agit d'une exécution capitale, devrait rester uniquement, pour ne rien fausser et n'engendrer aucun désordre sociale, à l'être humain et innocent qui a été immolé à la fureur ou à l'injustice de son semblable, et non au malheureux coupable qui s'est fait, lui, *victime de ses passions*, si vous voulez, et *victime encore d'une juste et exemplaire expiation*. Mais il n'y a point là, comme le pense l'école égarée de 89 et de Victor Hugo, aucune vengeance odieuse et contestable de la part de la société.

La Pologne résiste toujours à l'oppression moscovite. Humainement parlant, il lui sera bien difficile d'assurer son succès définitif. Cependant, dans l'agitation et le désarroi où en est aujourd'hui la politique européenne, il pourrait bien se faire que d'après la maxime très-vraie, "l'homme s'agit et Dieu le mène," la Pologne trouvât sa résurrection et son repos dans le

conflit même qui commence à agiter l'Europe.

L'Espagne et la Belgique, sortant d'une crise ministérielle, auront à compter dorénavant, ainsi que presque tous les Etats Européens, avec la politique antisociale des sociétés secrètes, politique affichée aujourd'hui à découvert comme on sait. Certes, les hommes appelés à diriger les affaires d'Etat, ont besoin plus que jamais de s'attacher aux vrais principes, aux principes chrétiens, s'ils veulent obtenir quelques succès contre une secte furieuse qui veut à tout prix régner à son tour sur le monde. Pour que la civilisation et l'ordre chrétien l'emportent encore une fois sur l'impiété et l'état de barbarie que la franc maçonnerie n'est propre qu'à établir au sein de la société, il faudrait avant tout, que les souverains du jour cessassent de composer leurs ministères, leurs conseils, leurs assemblées législatives, leurs corps militaires, d'hommes attachés professionnellement aux sociétés secrètes. On a beau croire que l'on peut gouverner sans Dieu, et que l'habileté de l'esprit humain suffit pour diriger l'ordre sociale et politique, malgré tant de leçons contraires et terribles données aux peuples du jour, il arrivera que cette habileté humaine se trouvera de plus en plus dépassée par le génie du mal, et que la société n'en marchera que plus vite vers une invincible décadence.

A Rome, on s'occupe comme ailleurs de l'état sinistre de l'Europe. Cependant on continue d'y être calme et prêt à tout événement. A Turin, la banqueroute gouvernementale paraît inévitable. Cependant on voudrait bien faire la guerre, surtout à l'Autriche; mais toujours les raisins ne paraissent pas encore assez mûrs.

Ici, en Canada, notre législature arrive d'une courte vacance, et elle reprendra ses travaux sous la direction d'un nouveau ministère. Dans notre prochaine revue, nous aurons à reprendre plusieurs choses concernant nos intérêts publics.

CORRESPONDANCES.

Avantage du fourrage haché sur le fourrage long

Monsieur le Rédacteur,

Quoique la *Gazette des Campagnes* ait déjà fait voir l'avantage du fourrage haché sur le fourrage long, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour vos lecteurs de leur rendre compte d'une expérience très-minutieuse que nous avons faite, après la lecture de notre Professeur Vétérinaire, sur le même sujet.

Cette expérience s'est prolongée pendant un mois, sur deux vaches de trois ans, pure Ayrshire, de forte taille, portant pour la seconde fois.

La nourriture en fourrage long est, comme le constate la comptabilité de la ferme, foin 8 lbs. par repas, paille six livres. Il n'est point de cultivateur à l'aise, qui ne donne à des vaches, à l'état où se trouvent celles objet de notre expérience, au moins deux repas en foin. Nous avons pris ces données. Le tout 22 lbs. savoir: 16 lbs. de foin et 6 de paille, ont été hachées puis mêlées, légèrement saumurées et partagées en trois parties égales pour chacun des repas. Les repas s'étant trouvés trop copieux, vu les restes, les bêtes étant néanmoins parfaitement soules, on s'est

ou obligé de réduire la ration à 6 lbs. Comme de raison c'est le la paille qui a dû être retranchée; néanmoins on a ôté une livre de foin. Ainsi la nourriture fut réduite par jour à 15 lbs. le foin et 3 livres de paille: toutefois nos vaches n'ont rien perdu; elles ont même sensiblement engraisé sous ce nouveau régime et elles se font remarquer parmi leurs compagnes par une grande propreté. Vos lecteurs, Monsieur le Rédacteur, pardonneront bien à de jeunes étudiants ce petit point d'orgueil: c'est que nous les étrillons chaque jour avec grand soin, et que nous leur donnons une abondante litière de paille aussi hachée, et 3 livres retranchées sur la nourriture de chaque vache.

Vos lecteurs savent que la paille hachée absorbe parfaitement les urines, se décompose très-vite, et forme un engrais très-propre aux terres argileuses, en les divisant.

Nos vaches font leurs repas très-prompement et sont presque toujours couchées.

Avant l'explication de notre Professeur Vétérinaire, il nous paraissait étrange qu'avec moins de nourriture nos vaches fussent mieux. Il n'y a de digéré que la nourriture bien saturée de sève, parceque le suc gastrique, grand agent de la digestion, n'a pu à cette condition: cette saturation ne peut se faire complètement avec du fourrage long; en sorte qu'une bonne partie passe simplement par les boyaux, fatigue l'animal sans le nourrir, et peut même quelquefois lui occasionner des maladies. On remarque, en effet, que les déjections des animaux nourris au fourrage haché sont plus parfaites que celles des bêtes nourries au fourrage long. Par suite de notre expérience nous demeurons convaincus de l'immense avantage qui résulte de hacher le fourrage et nous sommes bien décidés, une fois à notre compte, l'adopter ce système.

Le temps qu'il faut pour préparer la nourriture ne nous sera pas un obstacle, non plus que le coût d'un hache-paille, dont le prix varie, suivant la qualité, de \$10 à \$25. En effet indépendamment des immenses avantages déjà énumérés, le petit calcul suivant sera voir à vos lecteurs qui peut-être prêtent de l'argent à 6, 7 et même 8 par cent, qu'ils retireraient encore un plus fort intérêt en suivant ce système:

Une livre de foin économisée chaque jour, par une vache, pour une stabulation de sept mois 210 lbs. ou 14 bottes de foin à \$6,00, année commune, donne \$0,84 pour chaque tête, pour 10, \$8,40; et quel cultivateur n'a pas 10 têtes de gros bétail. D'ailleurs le prix du coupe-paille étant de \$25,00, cette somme ainsi employée donne 33 6/10 pour cent d'intérêt par an.

Le temps est plus que payé par le meilleur état des bêtes et la meilleure qualité du fumier.

Monsieur le Rédacteur, si vous agréiez ce petit travail, nous en avons compte à vos lecteurs, dans une correspondance suivante l'une même expérience que nous nous proposons de faire sur les chevaux.

École d'Agriculture de Ste. Anne.
31 mars 1864.

O. C. M.,
Elève.

Quelle avantageuse entreprise ce serait ?

Nous appelons de tous nos vœux la réalisation du projet de notre correspondant. Nous croyons assez de sagesse aux autorités municipales de nos villes, pour croire qu'elles se hâteront de suivre un conseil dont l'exécution devra avoir de si heureux résultats pour les campagnes environnantes, et pour les villes elles-mêmes.

M. le Rédacteur,

Quand on considère la richesse des engrais humains, on se

demande avec peine: Quand viendra donc le jour où les règlements de nos villes obligeront tous les citoyens à faire transporter leurs vidanges dans un lieu désigné, sur le bord du fleuve?

Qu'une société s'organise pour désinfecter ces inaliénables, et les livrer au commerce. Il serait si facile de les transporter sur des bateaux plats, dans les paroisses qui longent le St. Laurent.

Quelle immense quantité d'engrais produiraient nos principales villes, comme Québec et Montréal! En effet, quel compost riche et considérable ne ferait-on pas de tant de matières fertilisantes, qui se perdent tous les jours, tels que les animaux morts, la suie, le tan, les déchets des boucheries, des tanneries, la vase et les balayures des rues, le contenu de toutes les fosses d'aisance, etc., etc. Comme les paroisses qui avoisinent ces villes y gagneraient en produits, et comme les villes elles-mêmes y trouveraient une source considérable de revenus, tout en devenant plus propres et plus saines!

Le citoyen qui hâterait l'heure de ce progrès, mériterait que son nom fut inscrit parmi ceux des bienfaiteurs de son pays.

N. I.

Deschambault, 17 mars 1864.

Une pépinière.

Nous accusons réception d'une brochure de 16 pages in-8vo, illustrée de plusieurs gravures, portant pour titre: "*Catalogue descriptif des arbres fruitiers, plantes d'ornement, etc., cultivés et à vendre par M. Louis Morisset, à sa pépinière, à Portneuf.*"

M. Morisset nous dit qu'il a commencé sa pépinière et qu'il la continuera sous les yeux et la direction de M. l'abbé Provancher. Nous ne pouvons qu'applaudir hautement aux efforts de M. l'abbé Provancher, qui s'impose des sacrifices de tous genres pour répandre et propager la culture des fruits en ce pays. En outre de la *Flore Canadienne* dont il a gratifié le pays, il nous a encore donné, dans le *Verger Canadien*, un traité complet de la culture des arbres fruitiers, et nous voyons avec plaisir qu'il continue à Portneuf, ce qu'il avait commencé avec tant de succès, à St. Joachim, nous voulons dire que dirigeant et surveillant le travail d'un jeune homme intelligent, il met en pratique les préceptes qu'il a recueillis dans ses ouvrages.

Ce catalogue, en outre de la description des fruits qu'il annonce, contient encore d'utiles remarques sur la culture, la transplantation, etc., des arbres fruitiers. La pépinière de M. Morisset, pour n'en être qu'à son début, est déjà passablement fournie puisqu'elle ne contient pas moins de 36 espèces de pommiers, tant sur hautes tiges que sur souches-naines, 8 espèces de pruniers, 9 espèces de cerisiers, fraises, framboises, etc.

M. Morisset offre aussi en vente des plants de canebèrges ou *atocas*. Cette culture d'introduction encore assez récente dans les jardins, donne aux États-Unis les résultats les plus satisfaisants. Nous voyons par une annonce sur la couverture du catalogue que M. l'abbé Provancher, dans une nouvelle édition du *Verger Canadien*, qui est maintenant sous presse, traitera au long cette nouvelle culture. Mais comme cette nouvelle édition n'est pas encore parue, et vu l'assez grande diffusion de la *Gazette des Campagnes*, nous serons reconnaissant envers le savant Monsieur, s'il voulait bien donner de suite quelques détails dans nos colonnes, sur cette culture.

La partie ornementale du catalogue ne comprend pas moins de 130 espèces de fleurs vivaces, tant herbacées que liqueuses ou bulbeuses. Nous signalerons particulièrement à l'attention des amateurs, les suivantes :

DAHLIA A BOUQUET.—Se distinguent par une profusion de fleurs petites, mais remarquables par la symétrie de la forme et la beauté des couleurs.

DAHLIA NAIN.—en dépasse guère 15 à 18 pouces de hauteur.

DICLYTRO REMARQUABLE—dont les fleurs roses, bordées de blanc en forme d'écussons, se dessinent si agréablement en longs grappes pendantes sur le vert glacé des feuilles.

GLAIEUL DE CAND—élevant jusqu'à quatre pieds de hauteur leurs longs épis de fleurs rouges, blanches, penachées, etc.

PIVONE POMPONE—à pétales pourpres aux bords, saumonés au centre.

ROSIERS GRIMPANTS—poussant des tiges de 15 à 20 pieds dans une seule saison.

Nous dirons donc à tous les amateurs de fruits et de fleurs : Procurez-vous le catalogue de M. Morisset, et faites-lui de suite de nombreuses demandes. Quel plus charmant coup-d'œil qu'un jardin sous la fenêtre de la demeure, où les fleurs des plates-bandes font ressortir la vivacité de leurs couleurs sur le vert foncé des légumes des carrés ! Et quoi de plus délicieux que des pommes, des prunes, des fraises, etc., de bonne qualité et parvenus à parfaite maturité ! Ces jouissances, et souvent ces sources de profit, sont à la disposition de tous les habitants de la campagne. Pourquoi se les refusent-ils ?

M. Morisset nous avertit qu'il expédiera, *gratis*, son catalogue à tous ceux qui en feront *franco* la demande.

Nous ne pouvons mieux terminer cette appréciation que par les quelques remarques suivantes qui se trouvent en tête du catalogue même :

Il n'y a pas une seule habitation, à la campagne, qui ne devrait être avoisinée d'un verger. Si le terrain qui entoure votre demeure n'est pas de lui-même propre à la culture des arbres fruitiers, faites des trous d'au moins 4 pieds carrés et de 2½ pieds de profondeur à la place de chaque arbre, et remplacez la terre enlevée par du terreau que vous prendrez à la surface de votre champ, ou encore mieux de votre jardin, auquel vous ajouterez du fumier pourri et des bourriers qu'on rencontre partout dans les cours.

Si la sécheresse se fait sentir, surtout la première année de la plantation, arrosez souvent.

En général on est beaucoup plus sûr de la reprise au printemps qu'à l'automne, surtout dans les terrains humides.

Cultivez le terrain autour de vos arbres, gardez-vous surtout d'y laisser prendre le gazon dans les premières années.

Dans les vergers, les Pommiers se plantent à 20 pieds en tous sens, les Cerisiers et Pruniers à 12 ou 15 pieds, les pommiers nains, de même que les Groseilliers et Gadelliers, à 4 pieds.

Le *Verger Canadien*, ou quelque autre bon ouvrage dans le même genre, est absolument indispensable à tout cultivateur qui veut entreprendre de se former un verger. On peut se procurer cet ouvrage à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes*.

Grands profits de la culture du tabac.

On lit dans un journal agricole de Boston, sous la date du 15 mars, que dans les jardins de la petite ville de Hadley, Connecticut, et des environs, 400 acres de terre ont été consacrés à la culture du tabac, l'été dernier. On estime à 150 mille piastres, au moins, la valeur de cette récolte ; ce qui donnerait \$375 par arpent. Une grande partie est vendue, mais il en reste encore beaucoup à vendre.

Il est vrai que les frais de culture sont à déduire. Mais cette dépense, à part les frais du séchage et autres préparations qui suivent la récolte, ne sont pas plus considérables que ceux de la culture des navets et autres récoltes sarclées.

Avis aux cultivateurs canadiens.

Aux amateurs de la culture du tabac.

Nous venons de recevoir directement de la Havane, par l'entremise d'un ami de Montréal, deux petits paquets de graine de tabac si renommé de cette contrée. Cette graine appartient à deux variétés différentes, Nos. 1 et 2. Nous nous ferons un plaisir d'en donner à ceux qui en demanderont. Cette graine est offerte pour essai, en très petite quantité. Il est probable que ce n'est pas ce qui convient le mieux à notre climat. Dans la vallée du Connecticut où le tabac se cultive en grand, le tabac de la Havane est à peu près inconnu. Cependant il serait bon de l'essayer ici. Nous aimerions à connaître le résultat des expériences.

Nous avons aussi reçu par la même voie un peu de graine de tabac du Connecticut, à larges feuilles.

Nous accusons réception d'une correspondance sur le *sorgho*, signée Dr. L. A. Fortier ; elle est arrivée trop tard pour le présent numéro. Nous accusons aussi réception d'un échantillon du sirop de cette plante, et nous offrons nos remerciements à qui de droit.

RECETTES.

Moyen de rendre le sucre d'érable blanc.

Pour faire le sucre d'érable blanc, on recueille l'eau dans des vases bien propres et on la fait bouillir, après l'avoir coulée, dans des chaudières en fer ; il vaut mieux qu'elles soient étamées, pour que le sirop ne soit pas coloré. Après avoir coulé le sirop dans un vase revêtu de fer-blanc, à l'intérieur ou dans une chaudière de même métal, on le dépose dans un endroit frais, et on le laisse reposer pendant deux à trois jours. Quand on le verse dans le vase où il doit être réduit en sucre, il faut éviter de laisser couler la lie (*râche*). Pour 8 à 10 pots de sirop, on prépare le mélange suivant : Le blanc d'un œuf, cinq cuillerées de lait, et gros comme une petite noisette de perlasse, on mêle le tout ensemble.

Quand le sirop commence à bouillir on y jette ce mélange, et on brasse pendant une demie minute. On le laisse ensuite bouillir faiblement jusqu'à ce que l'écume s'élève. On ôte cette écume et on laisse bouillir jusqu'à ce que le sirop ait la consistance de miel clair. Quand il est un peu refroidi, on le verse dans une

jarre de grès, et on l'y laisse jusqu'à ce qu'il soit entièrement refroidi, sans le remuer. Ensuite on le couvre, on met sur le couvercle un linge et on dépose le tout dans un endroit frais, pour l'y laisser pendant six mois à une année. Pendant ce temps le sirop se cristallise au fond du vase et sur ses côtés. Quant à la partie qui n'est pas cristallisée, on la verse dans une chaudière, on y ajoute une petite quantité de *perlasse*, et on la fait bouillir, on l'écume, comme la première fois, et on la met ensuite dans une jarre. Pour ce qui est de la partie réduite en sucre, on la retire du vase, on l'humecte, on l'assèche; elle est alors très-blanche.

Moyen de faire de la colle forte liquide.

Dans les campagnes des Etats-Unis, l'on vend pour une, et jusqu'à cinq piastres, une recette pour faire de la colle forte liquide, dont la découverte est due à un Chimiste Français. On la vend comme un grand secret. Cette utile composition n'est point sujette à se solidifier, ni se putrifier ou fermenter, et est toujours prête à un usage immédiat. Mettez, dans une bouteille à large embouchure, huit onces de la meilleure colle forte avec un demi-gallon d'eau: faite la fondre, en plaçant cette bouteille dans un vase d'eau que vous faites chauffer jusqu'à ce que la colle soit fondue, puis ajoutez graduellement, en brassant bien, deux onces et demi d'acide nitrique pure (eau forte). Tenez votre bouteille bien bouchée.

DR. GENAND.

(Extrait des Soirées Canadiennes.)

FORESTIERS ET VOYAGEURS.

HISTOIRE DU PÈRE MICHEL.

(Suite.)

17

Le grand-lièvre et la grande-tortue.

Il est donc bon de vous dire que je me suis trouvé à une fête de Médecine, parmi les Sauteux (1), dans les environs du lac Quinipeg. Il s'agissait d'essayer le pouvoir de deux fameux jongleurs: ils étaient tous deux forts de Médecine, savaient ouvrir la loge et parlaient l'un au Grand-Lièvre, l'autre à la Grande-Tortue.

Mais commençons par dire ce que c'est que le Grand-Lièvre et ce que c'est que la Grande-Tortue; car l'importance des jongleurs est en raison de l'importance de leur manitou.

Kitchicouab, le Grand-Lièvre, avait créé le monde. Dans le monde il y avait en ce temps là *Kitchémijibiji* le Grand-Tigre, qui dévorait les bêtes, et *Midjibichiki* le Grand-Bison, dont on trouve encore des os (2), qui mangeait toutes les plantes.

Kitchicouab, voyant que tout allait être mangé par ces deux ogres, lâcha les eaux des nuages, des lacs et des savannes.

Il y eut donc une grande inondation et tout fut délavé pêle-mêle dans les eaux: le Grand-Tigre et le Grand-Bison périrent. Le Grand-Lièvre, lui, s'était retiré au-dessus des nuages et il ne s'occupait plus de son œuvre.

(1) Les Sauteux ont reçu ce nom des voyageurs, parce qu'une partie de la nation sauvage ainsi nommée habitait et habite encore les environs du Sault Sainte Marie. Cette partie de la tribu qui habite les bords des lacs Huron et Supérieur porte le nom sauvage d'*Ojiboué*.

(2) Mastodontes.

Midjivine, la Grande-Tortue, vint alors et, après s'être promené dans le grand lac et en avoir fait trois fois le tour, elle alla chercher le castor et se l'associa pour reconstruire le monde.

Quand tout fut remis en ordre, le Grand-Lièvre vint visiter la terre qui s'était de nouveau couverte d'arbres, de plantes et d'animaux utiles. Il trouva cela beau. Pour montrer que tout cela lui appartenait, il prit une branche de *massouabina* et une branche de *pinbina* et il se mit l'une dans l'oreille droite et l'autre dans l'oreille gauche: c'est pour cela qu'il est toujours présenté avec deux branches à la place des oreilles (1).

Depuis ce temps là, il y a toujours eu une grande froideur entre *Kitchicouab* et *Midjivine*. Les jongleurs qui parlent au Grand-Lièvre ne sont pas écoutés de la Grande-Tortue, et ceux qui parlent à la Grande-Tortue ne sont pas entendus du Grand-Lièvre.

Dans la fête de Médecine dont je vais vous parler, il devait y avoir lutte de puissance entre le jongleur *Ouabous*, Le Lièvre, qui parlait à son patron, et *Miskouadèz*, La Tortue, qui parlait au sien.

Les deux jongleurs étaient assis par terre l'un devant l'autre, et les sauteurs étaient assis en rond autour d'eux. Pour commencer la cérémonie, un des sauvages chanta la *chanson de la médecine* en battant la mesure avec son *Chichikois* (2) et les autres firent leur chorus: *oh! hi! ha! ha!*

Quand la médecine fut prête, un des jongleurs fit un signe de la main, pour faire cesser le chant. Il se fit un grand silence et tous les sauvages se penchèrent en avant, le coude sur le genou et le menton dans la main droite.

—La corde de Bois Blanc est forte, dit d'abord *Ouabous*, et on ne peut pas la casser!

—La peau de Bison est épaisse et solide, repliqua *Miskouadèz*, il est impossible de la déchirer.

Les anciens, assis ensemble avec les chefs, se regardèrent les uns les autres puis, faisant un signe de tête, ils dirent tous:

—C'est juste!

Tout le monde se leva. On apporta des perches et des peaux de chevreuil, pour construire deux loges. Les deux loges faites, ayant chacune environ dix pieds dans tous les sens, on apporta une longue corde d'écorce de bois-blanc et une longue lanterne de peau de bison passée.

Les deux jongleurs se placèrent debout, les jambes serrées l'une contre l'autre et les deux bras allongés et rapprochés du corps. On les garotta alors depuis le col jusqu'aux pieds, avec force tours et force nœuds, puis on les déposa, couchés sur le dos, un dans chaque loge, et la *couverte* qui servait de porte à chaque loge fut soigneusement rabattue.

Il y avait un silence parfait. Au bout de quelques minutes on entendit de sourds gémissements dans chaque loge, puis les deux loges se mirent à *frémir*, puis à *s'agiter*. Enfin à l'expir-

(1) Cette figure d'un lièvre ayant deux branches d'arbre pour oreilles se voit souvent découpée ou peinte sur les ustensiles des sauvages.

(2) *Chichigouanc* est le vrai mot sauvage, il désigne un instrument de musique qui sert à battre la mesure. Cet instrument, fait de bois, de peau desséchée ou de corne, se compose d'un manche et d'une portion renflée creuse remplie de petits osselets, de petits cailloux ou de plomb à tirer. Soit qu'il ait été imaginé à l'imitation des grelots de la queue du serpent à sonnette, soit qu'après son invention les sauvages aient remarqué sa ressemblance avec cet objet, on a donné à l'instrument de musique le nom du serpent dans les langues algonquines, caractérise presque toujours un nom d'ustensile.

ration d'environ dix minutes, les deux jongleurs sortirent tout couverts de sueurs et visiblement fort fatigués.

On enleva les peaux et les perches des deux loges, et on examina la corde et la lumière qui occupait la place des jongleurs : elles avaient conservé exactement la forme qu'elles affectaient sur les deux hommes, et les tours et les nœuds qu'on avait faits étaient intacts.

Chacun reprit, alors, la position qu'il occupait d'abord dans le cercle. Les anciens se regardèrent, comme la première fois, et le chef principal dit :

— *Kitchiouab* a fait le monde, et *Midjikine* l'a refait. Ceux qui leur parlent sont forts !

Et tous les sauteurs répondirent avec gravité :

— C'est vrai !

Ce fut ensuite de nouveau le tour des jongleurs de parler :

— Le serpent à sonnet tue, dit Ouacouss, on ne revient pas de sa morsure !

— Le Petit-castor (1) est poison, reprit Miskouadèz, on meurt quand on l'avale !

Les anciens, après s'être regardés, dirent :

— C'est juste !

On apporta alors un grand canot d'écorce recouvert d'un morceau de peau, et une tasse à moitié pleine d'eau.

Ouabouss prit le cassot et enleva le couvert ; un serpent à sonnet laissa voir sa tête : le jongleur le saisit aussitôt de la main gauche et, se levant, il alla le montrer aux sauvages assis en rond, en répétant de temps en temps :

— C'est un serpent à sonnettes !

— Oui ! c'est un serpent à sonnettes, répondaient les uns après les autres les sauvages.

Ouabouss retourna au milieu du cercle et présenta sa main droite au serpent qui la mordit, en s'y attachant. Le jongleur montra à l'assemblée le serpent suspendu à sa main par ses crochets enfoncés dans les chairs, puis il secoua sa main ; le serpent tomba mort, et Ouabouss s'assit de nouveau tranquillement sur la terre.

Miskouadèz se leva, à son tour, fit le tour du cercle, montrant aux sauvages sa tasse contenant douze petites bêtes qui couraient sur l'eau : le jongleur répétait de temps en temps.

— Ce sont de petits-castors !

— Oui ! Des petits-castors, répondaient les sauvages.

Il retourna à sa place, avala l'eau et les insectes, montra le dedans de la tasse vide à tout le monde et s'assit.

Il se fit un grand et assez long silence, à la suite duquel les chefs et les anciens se regardèrent un instant, puis le chef qui présidait, dit :

— *Kitchiouab* et *Midjikine* sont puissants ! il ne fait pas bon de les irriter.

Le chef regarda encore les anciens, puis il ajouta :

— Le poison ne tue pas tout de suite : Il faut attendre !

Les sauteurs se retirèrent alors dans leurs cabanes. Pendant toute la journée et une partie de la nuit, ils surveillèrent les deux jongleurs ; mais ceux-ci ne ressentirent aucun effet de leur audacieuse action.

(1) Les Bois-brûlés appellent *petit-castor* un insecte qui vit principalement sur l'eau, dans les mares et les flaques. Les gens s'accordent à dire que c'est un poison violent, et que ceux qui ont le malheur l'en avaler deux ou trois en meurent. Aussi quand les bois-brûlés prennent de l'eau dans les petites mares stagnantes à l'obscurité ont-ils le soin de la couler avant de boire.

Le lendemain matin tous les sauvages étaient décampés (1), à l'exception des deux sorciers qui laissèrent la place, de fort mauvais humeur, dans l'après-midi, allant chacun de son côté.

Je suis bien sûr que l'un des deux n'aura pas manqué de *ficher la torquette* (2) à l'autre ; mais pour ma part je n'en ai plus entendu parler.

18

La conteste.

Je vous ai dit que j'étais engagé pour cinq ans à la Compagnie du Nord-Ouest et que pendant ces cinq années là j'ai parcouru bien du pays ! Oui, bien du pays depuis la Baie d'Hudson jusqu'aux Montagnes Rocheuses à l'Ouest, et depuis la Rivière Rouge jusqu'au grand lac d'Esclave au nord.

À l'expiration de mon engagement, la Compagnie me proposa un second marché pour quatre ans avec des gages presque doubles de ceux que j'avais auparavant. Comme je voulais emporter un peu d'argent pour métablir, j'acceptai.

C'était justement au commencement des difficultés entre la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'était à qui des deux compagnies auraient les hommes les plus capables et les plus entendus, et les canadiens étaient portés sur la main. La Compagnie du Nord-Ouest qui les avait déjà, les garda presque tous. On s'attendait qu'il y aurait du tapage et les canadiens n'aimaient pas à se diviser : au reste le Nord-Ouest payait bien son monde.

Cette chicane entre ces deux compagnies de traite s'appelle *La Conteste* ; tous les vieux voyageurs connaissent ça. La Conteste a fini par un grand procès, puis les deux compagnies se sont réunies et n'en ont plus fait qu'une.

La conteste a commencée à peu près dans le même temps que la dernière guerre avec l'Amérique ; mais elle a duré plus longtemps : à preuve c'est que des vieux officiers et soldats de Bonaparte, qui ont servi pendant la guerre contre les américains, ont été engagés par *Le Milard* (3) pour venir s'emparer des forts du Nord-Ouest : on les appelait *les Meurons*.

Je vous assure que nous avons eu de rudes temps à passer durant la conteste ; ça serait trop long de vous raconter tout ce que j'ai vu ; mais je vais tâcher de vous en donner une petite idée.

(1) Un brusque départ de cette sorte, dans les assemblées délibérantes des sauvages, équivaut à la question préalable résolue dans la négative dans les parlements constitutionnels.

(2) *Ficher la torquette*, en langue de voyageur appliqué à la cabale sauvage, veut dire jouer un vilain tour, donner un sort, une maladie ou la mort même.

(3) *Le Milard* est le nom par lequel tous les vieux voyageurs de ce temps là distinguaient Lord Selkirk, acquéreur d'une partie des droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson et fondateur de la colonie d'Assiniboia sur la Rivière Rouge.

(A continuer.)

J. C. TACHÉ.

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire-Gérant.

FAITS DIVERS.

Débouché pour notre bétail.—Le gouvernement fédéral ayant prohibé l'exportation du bétail aux Bermudes et dans les autres possessions britanniques de l'Amérique, ce commerce est tombé dans les mains des nouveaux écossais. Au commencement de mars, trois vaisseaux prenaient dans le port d'Halifax des chargements de bêtes à cornes, destinés au marché des Bermudes et pour y être délivrés à un fournisseur du commissariat à raison de vingt sous la livre. Le Canada pourrait faire une bonne concurrence, à ce taux.—*La Presse.*

— Nous empruntons à un journal anglais les détails suivants sur le prix des terrains à Londres :

— On a reconnu qu'aux environs de l'Exchange, ou Bourse, le terrain a maintenant une valeur de £60,000 l'acre. Dans le New Oxford street, le terrain vaut, ou du moins valait lors des dernières expropriations, £57,000 l'acre. A Coventry street, et Longacre, où les maisons ne sont pourtant pas d'une grande beauté et où les boutiques ont pour la plupart une assez médiocre apparence, le terrain vaut plus de £119,000 l'acre.

— Mais le croirait-on ! il y a des villes en Grande-Bretagne où le terrain dépasse encore ce prix énorme que vaut l'acre à Londres. A Manchester, par exemple, on a constaté que l'acre valait dans certains endroits £200,000 ; à Liverpool £150,000 ; à Birmingham £67,000.—*La Semaine.*

— Le *Times* de Londres reçoit chaque année, dit-on, au-dessus de £225,000 pour ses annonces seulement.—*Idem.*

Comment teindre de petits articles.

Dans les Teintures domestiques, pour petits articles, la Teinture et le Mordant sont souvent bouillis ensemble et l'objet immergé dans le liquide. En voici quelques exemples :

Cramoisi.—Faites bouillir quatre onces de bois du Brésil avec une demi-once d'alun et un quart d'once de crème de tartre, dans un gallon d'eau.

Pourpre ou Lilas.—Couleur violette, deux onces ; perlasse, un quart d'once ; eau chaude, un demi-gallon.

Rose ou Couleur Chair.—Les soucoupes roses avec un peu de jus de citron ou de crème de tartre sont très commodes.

Violet.—Faites bouillir quatre onces de bois de Campêche avec une once d'alun et un quart d'once de crème de tartre, dans une pinte d'eau.

Bleu.—Ajoutez à l'eau la quantité de liquide nécessaire pour obtenir la teinte désirée.

Jaune.—Faites bouillir deux onces de safran ou dix grains de safran, avec une demi-once d'alun, dans une pinte d'eau.

Vert.—Ajoutez à la teinture jaune assez de bleu liquide pour la rendre verte.

Noir.—Faites bouillir une once de Campêche, un quart d'once de sumac, et une demi-cuillerée à café de couperose, dans un gallon d'eau.

Couleur Chamois.—Faites bouillir une once de fustique et dix grains d'alun, dans un pot d'eau.—*Almanach de Bristol.*

Proverbe.

LA BARQUE QUI A PLUSIEURS PILOTES COURT DROIT AU NAUFRAGE.— Nous ne sommes généralement portés à n'accorder nos soins qu'à ce qui nous regarde et nous intéresse personnellement, et nous restons sans ardeur et sans activité pour les choses dont nous devons partager le mérite ou les avantages avec d'autres. Dans une entreprise commune, chaque associé compte sur ses coopérateurs ; aucun n'agit et rien ne se fait, ou chacun agit sans entente et pousse à une non-réussite. C'est là une vérité incontestable, vieille comme le monde, et qui ne saurait être mise en doute. Anciennement, les Latins avaient dit : *Communitur negligitur quod communiter agitur*, ce qui peut se traduire ainsi : *ce qui est l'affaire de tout le monde est négligé par tout le monde.*

Autrefois, dans quelques petites localités, ce même proverbe était appliqué à la négligence de la commune d'entrer dans la voie du progrès, ou de ne pas mener rapidement à bonne fin des entreprises désirées. Quand on voulait dire alors qu'une affaire était abandonnée à elle-même, ou qu'elle marchait à la dérive, on la comparait à une amélioration communale projetée, étudiée et traînée en longueur, et l'on disait : *cette affaire va comme celles de la commune.*

ANNONCES.

IMPORTANT POUR LES CULTIVATEURS

SUPER-PHOSPHATE DE CHAUX DE COE.

PRÉPARATION SUPÉRIEURE D'OS MOULUS

ENGRAIS SANS ÉGAL

Pour toutes les plantes de Jardins et des Champs.

Il fait mûrir les moissons de 10 à 20 jours plus tôt, et accroît merveilleusement le produit.

Certificat

Du Révérend M. T. V. Papineau,

Evêché de Montréal, 2 mars, 1864.

Monsieur,

Ayant été nommé, le printemps dernier, surintendant du jardin attaché au Palais de l'Evêque de Montréal, je m'adressai à notre estimable grainetier, M. Evans, pour avoir quelques livres du *Super-Phosphate de Chaux de Coe*, afin de juger par moi-même de ses effets de fertilité comme engrais et m'assurer s'il méritait réellement la haute réputation dont il jouissait. (Je ré-

cuse ordinairement la vente des articles largement annoncés.) Mais, maintenant, monsieur, je crois qu'il est de mon devoir de vous dire que le succès du *Super-Phosphate* a de beaucoup dépassé mes espérances, et que je le crois supérieur même à sa réputation. J'ai planté des patates et du blé d'Inde dans une terre très sèche, dure et stérile, engraisant une partie avec du fumier, l'autre partie avec du sel commun, et le reste avec le *Super-Phosphate de Chaux*. La moisson provenant de la partie engraisée avec cette dernière substance était plus abondante et a pu être recueillie dix jours avant celle provenant du terrain engraisé avec le fumier et le sel. J'ai employé le *Super-Phosphate* avec un égal succès dans la culture des oignons, des choux, des fèves et des pois. Dans mon opinion, le *Super-Phosphate de chaux* est l'engrais le plus puissant et le plus économique pour la culture des jardins. Il n'engendre pas, comme le fumier, les mauvaises herbes, mais communique, au contraire, la rapidité de croissance et la vigueur aux herbes utiles. Je n'aurais trop le recommander aux jardiniers et autres, persuadé qu'ils en seront satisfaits.

Permettez-moi de vous offrir mes remerciements, et veuillez me croire, monsieur,

Votre très humble serviteur,

T. V. PAPINEAU, Prêtre.

M. Andrew Cow.

Prix, \$50 le tonneau, mis en quarts contenant à peu près 250 livres chaque ; aussi en boîtes d'environ 30 livres, à \$1 chaque.

Manufacturé à vendre par ANDREW COE, propriétaire. Bureau à Toronto, No. 3. Salle Masonique, Rue Toronto. Bureau à Montréal, No. 38, rue St. François-Xavier.

E. L. SNOW,

Agent général.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes* où l'on peut se procurer de cet engrais.

1er avril 1864.



TERRES MINÉRALES.

Département des Terres de la Couronne
Québec, 3 Mars, 1864.

RÈGLEMENTS concernant la vente des Terres Minérales approuvés par Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL en Conseil.

1. Les locations ne seront pas plus que quatre cents acres.

2. Les dimensions des locations dans les territoires non arpentés seront de quarante chaînes de front sur cent chaînes de profondeur, et bornées par des lignes courant vrai nord et sud, et est et ouest, ou aussi près de ces dimensions que la configuration de la localité le permettra.

3. Celui qui demandera une location dans un territoire non arpenté devra fournir un plan et une description d'icelle faits par un Arpenteur Provincial.

4. Le prix sera d'une piastre l'acre, payable lors de la vente.

5. Une taxe ou droit d'une piastre par tonneau sera chargé sur tous minéraux extraits d'une location, payable lorsqu'ils seront emportés des mines.

Cette condition s'applique à toute terre minérale vendue depuis le 1er Avril, 1862, et est imposée au lieu du droit royalien de deux et demi par cent chargé sur les minéraux extraits de ces terres.

6. Dans les townships arpentés les lots qui offriront quelques indices de mines seront vendus aux conditions sus-mentionnées, mais pas moins d'une piastre l'acre dans aucun township, et au même prix que les autres terres dans le township, lorsqu'il est de plus d'une piastre l'acre.

7. Il ne sera vendu qu'une location de quatre cents acres à une même personne.

8. Les règlements sus-mentionnés ne s'appliquent pas aux mines d'or et d'argent.

9. Tous les règlements antérieurs incompatibles avec les présents sont abrogés.

WM. McDUGALL,
Commissaire.

Toutes locations de terres minérales sur les rives nord des lacs Huron et Supérieur et sur les îles adjacentes, qui étaient, le 15 Mars, 1868, sujettes à confiscation pour non-accomplissement des conditions de vente et de locations, et qui sont demeurées sujettes à confiscation jusqu'à ce jour, sont confisquées.

Les locataires et leurs ayants-cause, pourvu que les transports aient été faits avant cette date, pourront appliquer les paiements faits sur toute location, en sus et au-dessus du dépôt ou premier versement, à l'achat de ces locations ou de toute autre qui pourra être offerte en vente au temps de leur demande; mais cette demande sera considérée comme un nouvel achat, sujette aux règlements en force, et devra être déposée au Département des Terres de la Couronne le ou avant le PREMIER jour de NOVEMBRE, A. D., 1864.

WM. McD.,
Com.

1er avril 1864

CORPORATION
DU
COMTÉ DE MONTMAGNY.

UNE Session générale et trimestrielle du Conseil Municipal du Comté de Montmagny, tenue en la paroisse de St. Thomas, en le village de Montmagny, dans le dit Comté de Montmagny, Mercredi le neuvième jour du mois de Mars, dans l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-soixante et quatre, conformément aux dispositions de "l'Acte Municipal du Bas-Canada, de 1860."

A laquelle Session sont présents James Oliva écuyer, maire du village de Montmagny, Richard Bernier, écuyer, maire de la paroisse de St. Thomas, Louis Amédée Beaubien, écuyer, maire de la paroisse du Cap St. Ignace, Hubert Petchat, écuyer, maire de la paroisse de St. Paul, township Montminy, Olivier Carboneau, écuyer, maire de la paroisse de l'Assomption de Perthier, Jean Charles Blais, écuyer, maire de la paroisse de St. Pierre de la Rivière du Sud.

Lesquels six maires formant un Quorum du Conseil présidé par le dit James Oliva, écuyer, comme Préfet du dit Conseil.

Le dit Conseil par les présentes ordonne et fait le règlement suivant :

Règlement pour régler la vente des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes, et imposer une taxe sur les personnes en vendant et en détaillant.

1o. Qu'il soit ordonné et statué que le percepteur des droits de l'intérieur pour ce district n'accordera dans les limites de ce comté de licences pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes qu'aux personnes ou personnes munies d'un certificat du Conseil Municipal local dans les limites duquel elle ou elles résident.

2o. Que chaque Conseil local ne pourra accorder un tel certificat qu'après que la personne ou personnes faisant application pour icelui n'aura payé entre les mains de son Secrétaire-Trésorier, en sus de toutes autres sommes qui peuvent être exigées par la loi, savoir :

1o. Pour tenir boutique ou auberge et vendre et détailler des liqueurs spiritueuses vineuses, alcooliques et enivrantes en quantité moindre que trois deniers, la somme de trente piastres courant.

2o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes à transporter et en quantité de pas moins de trois deniers à la fois la somme de vingt et une piastres courant.

3o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler en toute quantité seulement de la bière ale pale, de porter, la somme de douze piastres courant.

4o. Chaque Conseil local fixera lui-même le nombre de licences qui pourront être accordées dans ses limites.

5o. Toute somme d'argent payée pour obtenir tel certificat, fera partie des fonds de chaque conseil local qui l'aura accordé.

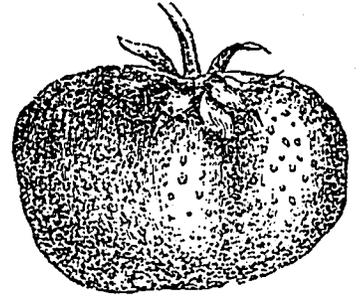
(Signé) JAMES OLIVA,
Préfet.

Vraie Copie du Régistre du Conseil Municipal du Comté de Montmagny, Montmagny, le 9 Mars 1864.

J. S. VALLÉE,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Montmagny.

1er avril 1864.

PÉPINIÈRE DE PORTNEUF



POMMIERS, hautes-tiges et nains, Pêchers, Cerisiers, Fraisiers, Framboisiers, Canneberges et plantes d'ornement, à vendre par le soussigné à Portneuf. Pour plus amples informations vous pouvez vous procurer le Catalogue gratis, en vous adressant, franco, au propriétaire

LOUIS MORISSET.

1er avril 1864.

Portneuf.



Département des Terres de la Couronne

AVIS est par le présent donné qu'environ 275,000 acres des terres de la Couronne, dans les comtés de RIMOUSKI, TEMISCOUATA et KAMOURASKA, C. E., seront offerts en vente par encan public, les jours et places suivantes, à MIDI, savoir :

Pour le comté de Rimouski, le 6 octobre prochain, au village de St. Ulric de la Rivière Blanche.

Pour le comté de Temiscouata, le 11 du même mois, au village de l'Isle-Verte.

Pour le comté de Kamouraska, le 24 aussi du même mois, au village de Ste. Anne de la Pocatière.

Pour plus amples informations, voir la Circulaire.

WM. McDUGALL,
Commissaire.

15 mars 1864.

J. B. C. HEBERT,
Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUEBEC, No. 18 rue STE. FAMILLE (Côte de Léry), Haute-Ville.
1er déc. 1863.

FERMIER DEMANDÉ

POUR le 1er Avril prochain, un bon fermier, muni de bonnes recommandations, pour cultiver une terre de 200 arpents, située à St. Jean, Isle d'Orléans.

S'adresser personnellement, ou par lettre affranchies, à

G. LARUE, Notaire.

15 fév. 1864.

St. Roch de Québec.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DU
CANADA.

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

Les convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 10.00 A. M., arrivant à

Chaudière Junction	10:30	A. M.
St. Jean Chrysostôme	10:45	"
St. Henri	11:00	"
St. Charles	11:26	"
St. Michel	11:45	"
St. Valier	11:58	"
St. François, ou Berthier	12:14	P. M.
St. Pierre	12:23	"
ST. THOMAS	12:42	"
Cap St. Ignace	1:03	"
WISLET	1:25	"
Trois-Saumons	1:48	"
St. Jean Port-Joli	2:01	"
St. Roch	2:28	"
STE. ANNE	2:51	"
Rivière Ouelle	3:10	"
St. Denis	3:26	"
ST. PASCAL	3:43	"
St. Hélène	4:03	"
St. Alexandre	4:24	"
RIVIERE-DU-LOUP	4:50	"

Les convois partent tous les jours de la Rivière-du-Loup à 8.00 A. M., arrivant à

St. Alexandre	à 8:41	A. M.
St. Hélène	9:05	"
ST. PASCAL	9:26	"
St. Denis	9:43	"
Rivière Ouelle	10:00	"
STE. ANNE	10:21	"
St. Roch	10:44	"
St. Jean Port-Joli	11:11	"
Trois-Saumons	11:28	"
WISLET	11:38	"
Cap St. Ignace	12:17	P. M.
ST. THOMAS	12:42	"
St. Pierre	1:00	"
St. François, ou Berthier	1:10	"
St. Valier	1:27	"
St. Michel	1:41	"
St. Charles	2:02	"
St. Henri	2:30	"
St. Jean Chrysostôme	2:45	"
Chaudière Junction	3:00	"
POINTE LEVI	3:30	"

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
Surintendant local.
1er déc. 1863.

J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,
No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.
15 mars 1861.



Département des terres de la Couronne

Québec, 26 Janvier 1864.

AVIS est par le présent donné qu'environ 55,000 acres des terres de la Couronne, dans les Townships de AYLMER, FORSYTH, LAMBTON, SHENLY et TRING, Comté de BEAUCE, C. E., seront offerts par vente publique au village de Lambton le VINGT-NEUF JUILLET prochain.

WM. McDOUGALL,
15 fév. 1864. Commissaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET
JOURNAL OF EDUCATION

L'ABONNEMENT à chacun de ces journaux est d'UNE PIASTRE par année et d'unécu seulement pour les instituteurs et les institutrices.

Ces journaux s'occupent aussi de science et de littérature, et contiennent une revue de tous les événements de chaque mois. Ils ont été mentionnés avec éloge par le jury du Département de l'Education, à l'Exposition de Londres, en 1862, et il a été accordé une MEDAILLE DE PREMIERE CLASSE pour leur rédaction.

On peut se procurer, au Département de l'Instruction Publique du Bas-Canada, la collection complète pour les prix suivants :

Chaque volume cartonné en papier se vend \$1.10 ; élégant cartonnage en toile avec vignette en or sur plat, \$1.25 ; les deux journaux, français et anglais, cartonnés ensemble, \$2. La collection complète de l'un ou de l'autre journal, formant sept volumes, se donne pour \$7 ; aux instituteurs, moitié prix, et aux Collèges, Académies, Institutions littéraires et aux Bibliothèques de Paroisse, \$5. Ceux qui désiraient se procurer des collections complètes feront bien de s'adresser de suite au Bureau de l'Education, où il n'en reste qu'un petit nombre de séries, l'année 1857 étant presque épuisée.

Le journal français se publie à 3000 exemplaires, le journal anglais à 1500. Ils ont, l'un et l'autre, une circulation à peu près uniforme dans tout le Bas-Canada, et un grand nombre d'exemplaires s'expédie à l'étranger.

On ne publie que des annonces qui ont rapport à l'Instruction publique, aux lettres, aux sciences ou aux beaux arts. Le prix des annonces est de 7 centins par ligne pour la première insertion, et 2 centins pour chaque insertion subséquente.

PRIMES.

Les éditeurs de journaux qui reproduiront l'annonce ci-dessus, auront droit, pour chaque insertion, à un des sept volumes, et ainsi de suite. Il faudra indiquer l'année du volume que l'on désire avoir.

La collection complète sera donnée à toute personne qui nous transmettra le montant de 20 nouveaux abonnements.

AGENCE A STE. ANNE
DE
LA REVUE CANADIENNE
ET DE
L'ECHO
DU
CABINET DE LECTURE PAROISSIAL.

LES personnes qui désirent s'abonner à la *Revue Canadienne*, ou payer leur abonnement, pourront le faire en s'adressant à Firmin H. Proulx, au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, Ste. Anne de la Pocatière.

Le prix de l'abonnement est de \$1 par six mois, et payable d'avance.

On peut aussi s'abonner chez les principaux libraires, Montréal ; J. E. Matte, libraire, Québec ; M. A. Kéroack, libraire, St. Hyacinthe ; H. Dufresne, libraire, Trois Rivières.

L'Echo, revue religieuse, scientifique, historique, littéraire et artistique, paraît le 1er et le 15 de chaque mois. L'abonnement est d'une piastre par année. On peut s'abonner en s'adressant à F. H. Proulx, à Ste. Anne de la Pocatière.



M. POURTIER,
CHIRURGIEN DENTISTE,
de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

BARATTE POUR LE PEUPLE.

BARATTE HORIZONTALE A VIS !

Breveté le 10 Août 1861.

SEULS FABRICANTS POUR LE BAS-CANADA,
EADON & CIE.,
MANUFACTURE DE MONTMORENCY.

LA Baratte Horizontale à vis est une des grandes améliorations du 19e siècle et ne demande qu'à être connue pour être employée partout. C'est une des inventions pour économiser le plus les matériaux, le temps et le travail, pouvant être mise en opération par un enfant, facilement nettoyée et susceptible d'être réparée aisément et le surplus de beurre que l'on peut faire en comparaison de la quantité faite avec les autres Barattes avec la même quantité et qualité de crème est tel qu'il suffit en peu de temps à payer le prix de cette Baratte.

Nous défions tout essai avec aucune autre Baratte maintenant en usage pour la rapidité, la qualité et la quantité du beurre.

Aussi, Machines à laver, Victoria, Candore, Machines à cribler, etc., etc.

A vendre chez

WILLIAM EADON,
Rue St. Nicolas, Québec.
H. F. BELLEW,

Halle du marché Champlain, Québec.



Département des terres de la Couronne

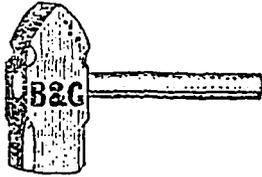
Québec, 9 Janvier 1864.

A VIS est par le présent donné qu'environ 90,000 acres des terres de la Couronne, dans les Townships de MARSTON et WOBURN, Comtés de Compton et Beauce, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGTIÈME jour de FÉVRIER prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité WM. FAIWELL, Ecr. à ROBINSON, C. E.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1or déc. 1864.



POUR TOUT LE MONDE.

LES Soussignés ont l'honneur d'offrir au public leurs sincères remerciements, et profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'en conséquence de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont vus forcés d'agrandir de beaucoup leur établissement. Ils ont maintenant en main un assortiment considérable et varié de Quincailleries, Ustensils de Ménage, Services de Table en argent, Coutelleries de Rodgers, etc., etc.

Outils de toutes sortes, Ferrures de maison, Vitres, Peintures, Huile, etc.

POELES DE CUISINE et de fantaisie.

— AUSSI —

Une collection extraordinaire de Lampes à l'huile de Charbon, Cages d'Oiseaux, de bon choix, Munitions de chasse et pêche.

Les conditions très-libérales.

BÉLANGER ET GARIÉPY.

Québec 9¹/₂, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY, près de l'Eglise.

ALPHONSE MILLER,
AVOCAT,

TIENT son bureau à St. Louis de Kamouraska. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

A VENDRE
A L'IMPRIMERIE DE LA
GAZETTE DES CAMPAGNES.

ÉLOGE de Feu M. C. F. PAINCHAUD fondateur du Collège de Ste. Anne, suivi de diverses notices sur la vie de ce digne prêtre, avec un portrait photographique.—Prix 30 sous.

MANUEL DES CONGRÉGATIONS DES SAINTS ANGES, à l'usage des jeunes élèves des Collèges et des Convents —2 chelins le volume.

ARCHICONFRÉRIE DU DENIER DE SAINT-PIERRE, suivi des instructions sur la manière de gagner les indulgences. Prix : 8 sous ; la douzaine, 3 chelins.

DÉVOTION AUX DOULEURS DE MARIE, 32 pages—Prix, 36 sous la doz.

MOÏS DE ST. JOSEPH—Prix, 20 sous.

DÉVOTION A ST. JOSEPH—Prix, 21.

PETIT OFFICE de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge—Prix, 30 sous la douzaine.

LES MYSTÈRES DU ROSAIRE—Prix, 3s. 9d. le 100.

LES URSULINES DE QUEBEC, depuis leur établissement jusqu'à nos jours. Vol. de 600 pages.—Prix, 5 chelins.

LES SERVANTES DE DIEU EN CANADA, un essai sur l'histoire des communautés religieuses de femme de la province, par C. de Laroche-Héron.

L'HISTOIRE DU CANADA en tableaux par M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'École Normale Laval.—Prix, 8 sous.

LE CANADA, ses institutions, ressources produits, manufactures, etc., par Hector L. Langevin, M. P. P.—Prix, 30 sous.

NOTES SUR LES ARCHIVES de Notre-Dame de Beauport, par M. Jean Langevin, prêtre, ancien curé de cette paroisse.—Prix, 2 chelins.

LE MEME OUVRAGE, 2e livraison—Prix, 2 chelins.

TABEAU chronologique et synoptique des principaux faits de l'histoire du Canada par l'Abbé L. Provancher.—Prix, 30 sous.

CONSIDÉRATIONS sur l'AGRICULTURE CANADIENNE au point de vue religieux, national et du bien-être matériel.—Prix, 12 sous.

CULTURE DU MURIER. — Prix, 1 chelin.

LES ÉLÉMENTS DE L'AGRICULTURE, à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith, professeur d'agriculture au Collège industriel et agricole de Rimouski.—Prix, 30 sous.

LA CHIMIE, appliquée aux arts et métiers, à l'usage de toutes les familles. Prix, 30 sous.

LE LIN, procédés de culture et de préparation.—Prix, 6 sous.

LA MAISON RUSTIQUE. Encyclopédie des campagnes à l'usage de la moyenne et de la grande propriété, 2 volumes.

LES MALADIES DES POMMES DE TERRE, des betteraves, des blés, etc., par A. Payen.

FLORE CANADIENNE ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada. Par l'Abbé L. Provancher.—Prix : \$2 ; reliée, \$2.50.

LE VERGER CANADIEN, par l'Abbé L. Provancher.—Prix, 36 sous.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE, par l'Abbé L. Provancher. Ouvrage illustré.—Prix, 36 sous.

LE NOUVEAU PARFAIT JARDINIER ou Part de cultiver toutes sortes de Jardins, par M. Loizelier—Prix, 36 sous.

LE SAGUENAY, au point de vue de la colonisation.—Prix, 15 sous.

LES VEILLÉES CANADIENNES : traité élémentaire d'agriculture, par Frs. M. Ossaye.—Prix, 1 chelin.

MANUEL DU MARÉCHAL-FERRANT—Prix, 1 chelin.

NOUVEAU SYSTÈME DE COMPABILITÉ AGRICOLE, ou méthode simple et facile pour bien gérer les opérations d'une ferme, vu et approuvé par les Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada et de l'Etat de New-York. Par Frs. M. F. Ossaye.—Prix, 18 sous.

NOUVELLE MAISON RUSTIQUE, dont un habitant de la campagne, propriétaire, fermier, cultivateur, peut tirer parti, soit pour son utilité, soit pour son agrément. 2 volumes.

PETITE BOTANIQUE, par N. Meisner. Illustrée de plus de 100 gravures.—Prix, 36 sous.

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'AGRICULTURE, à l'usage des écoles.—Prix 6 sous ; la douzaine, un écu.

RÉPONSES AUX PROGRAMMES DE PEDAGOGIE ET D'AGRICULTURE pour les diplômés d'école élémentaire et d'école-modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Ptre.—Prix, 15 sous.

LE MEME OUVRAGE, 2e édition, avec de nombreuses additions concernant l'agriculture—Prix, 30 sous.

MANUEL DES PAROISSES ET FABRIQUES, par Hector L. Langevin, Avocat.—Prix, 3 chelins.

LE CAP AU DIABLE, par C. DeGuise, M. D.—Prix, 1 chelin.

EXERCICES ET ÉVOLUTIONS D'INFANTERIE. Traduits et compilés par L. T. Suzor, Major de Brigade.—Prix, 3 chelins et dix-huit sous.

LE VÉRITABLE PETIT ALBERT, ou Secret pour acquérir un Trésor.—Prix, 30 sous.

UN certain nombre d'exemplaires de la Gazette des Campagnes, comprenant une série complète des numéros de la 2me année, ayant été brochés, sont à vendre à cette imprimerie, au prix réduit de \$1 le volume.

On peut aussi se procurer ce volume à Québec, chez MM. HARDY & MARCOTTE, libraires.